

Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

Plénière du 07 12 2020 (En Visio)

Compte rendu de la commission logement

Nom et prénom des membres de la commission :

Monique Pigeon-Rabelle, Nadine Delort, Sylvie Soulas-Perrot, Raymonde Sauvadet, Evelyne Cournède, Delphine Pejoux, Dupechot Guy, Joujon Bernard.

Nombres de réunion faites entre juillet 2019 et mars 2020

5 réunions

Préconisations de la Commission logement pour la Plénière du 07 12 2020

Préconisation 1 : Accompagnement

La demande de logement se fait

- soit par internet en complétant un CERFA (avec une case à cocher pour les personnes en situation de handicap) et une fiche à compléter
- soit par courrier (mais il faut être précis dans la demande)

Dans l'offre de logement, il y a la description du logement mais rien sur l'environnement (déclivité, transport, commerces) ni sur les petits travaux (aménagement intérieurs pour les PH) Comment prendre en compte ces problèmes ?

Préconisation 2 : Habiter autrement (habitat inclusif, intergénérationnel)

Répertorier l'existant.

La commission a rencontré les bailleurs sociaux en janvier (Auvergne Habitat, OPHIS, Logidôme) qui sont intéressés par ce que fait la commission.

Après une présentation du CDCA, les bailleurs sociaux ont présenté leurs dispositifs

- sur l'information des demandeurs de logement (le personnel connaît ses dossiers mais il est en nombre insuffisant)
- Le personnel formé n'est pas sollicité. Auvergne Habitat utilise des pictogrammes informatifs.
- Les groupes qui fonctionnent avec des gardiens privilégient les relations humaines.
- Programmes particuliers, habitat inclusif.
- Aménagements prévus pour les personnes en situation de handicap (Le logiciel utilisé répertorie les appartements aménagés spécifiquement pour l'accueil des PH mais pas les petits aménagements réalisés dans les logements existants)

La commission Logement doit se réunir le 20 février pour faire le bilan de la rencontre.

Elle a prévu une réunion avec les associations des maires (maires et maires ruraux)

Préconiser des adaptations possibles des logements existants et mettre en place un référencement des logements qui ont été adaptés.